

COMMUNE
D'ECKARTSWILLER
67700



Compte-rendu

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 1^{er} avril 2025 à 19h00

Convoqué le 26 mars 2025

Compte-rendu affiché le 02 04 2025

Nombre de conseillers
élus :

11

Nombre de conseillers
en fonction :

11

Nombre de conseillers
présents :

10

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Luc ROTHAN Adjoint au Maire
Mme Sarah DEMARIA - Mme Annie KIEFFER - Mme Alexandra SCHNEIDER - M. Geoffroy SCHUTZ – M. Olivier KORNMEYER – M. Guillaume BEYRLE - M. Fabien OSTER - M. Claude SCHNEIDER
Absents excusés : Mme Yolande REBSTOCK Adjointe au Maire donne
procuration à Mme Annie KIEFFER

Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation
Approbation du procès- verbal de la séance précédente

N° 2025- 11 **FINANCES LOCALES** – Budget Primitif 2025
1. Fixation des taux d'imposition
2. Approbation du budget

N° 2025-12 **DOMAINE ET PATROINE** - Travaux en forêt indivise de St-Jean
N° 2025-13 **URBANISME – D.I.A**

SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Mme Valérie DE ALMEIDA (secrétaire de Mairie) comme secrétaire de
séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 11 février 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en
séance ordinaire du 11 février 2025

2025-11

FINANCES LOCALES – Budget Primitif Année 2025

1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition 2025 des taxes foncières bâties (TFB) et non bâties (TFNB)

Les taux d'imposition 2025 seront donc les suivants :

TAXES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
T.F.B.	22,87%	109 845
T.F.N.B.	63,70%	24 970
Total :		134 815

Pour mémoire le taux de la taxe d'habitation est de 9,06% générant pour 2025 la somme de 3 651,00 euros. Le montant global des produits attendus étant de 138 466,00 euros

2. APPROBATION DU BUDGET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2025 présenté par le Maire, et arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	580 849,02	580 849,02
Fonctionnement	563 720,57	563 720,57
TOTAL	1 144 569,59	1 144 569,59

N° 2025 - 12

DOMAINE ET PATRIMOINE – TRAVAUX EN FORET INDIVISE DE ST JEAN SAVERNE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT DE PREVISION DES COUPES – Année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation – état prévisionnel des coupes en Forêt Indivise (FI) de St. Jean pour l'exercice 2025, présenté par l'ONF – Agence de SAVERNE en date du 19 février 2025 :

Le bilan net prévisionnel présente une recette de 26 898- €uros H.T, dont 1/3, soit 8 966,00 €uros HT, revenant à la Commune d'ECKARTSWILLER.

2. PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX – Année 2025

Le Maire présente le programme des travaux patrimoniaux et le soumet à la délibération du Conseil Municipal le programme des travaux patrimoniaux proposé par l'ONF – Agence de Saverne en date du 19 février 2025, au titre de l'année 2025, dans la Forêt Indivise de St Jean.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 15 618,72- €uros HT,
Travaux détaillés comme suit :

Objet	Montant Total (€uros) HT	Montant par indivisaire (1/3) HT
Travaux sylvicoles, travaux d'infrastructure courants	2 344,38 €	781,46 €
Honoraires sur travaux	1 796,84 €	598,95 €
Travaux d'infrastructure courants soit : Entretien route revêtue et accotements	8 285,18 €	2 761,72 €
Travaux divers	3 192,32 €	1 064.11€
Total	15 618,72€	5 206,24€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la réalisation du programme des travaux patrimoniaux présenté ci-dessus pour un montant total HT de 15 618,72€, soit 5 206,24 euros HT à la charge de la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer le programme des travaux d'exploitation et des travaux patrimoniaux.

N° 2025 – 13

DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Compte-rendu d'information

Article 2122-22 du CGCT – Compte rendu d'information

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la déclaration d'intention d'aliéner a été présentée en Mairie pour le bien suivant, soumis au DPU:

- Immeuble bâti, situé, section 4 parcelle n° 185 – 81 rue principale – d'une surface de 164 m²

La commune a déclaré renoncer à l'exercice du droit de préemption pour les dits biens.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 20h30.

Le présent procès-verbal est signé par

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
Valérie DE ALMEIDA	Secrétaire de mairie et de séance	